

Objet : Programmation des animations de la médiathèque

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions présentées par la Médiathèque Municipale,

Vu les devis consultés pour les différentes manifestations,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culturelle,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre des animations mises en place à la Médiathèque «Jacques Prévert», la ville de Denain organisera la manifestation suivante :

- **Samedi 21 janvier 2023 à 17h30** : Spectacle jeune public « Aahhh »
Proposé par le collectif des Baltringues-La Ferblanterie-16 rue Abélard 59000 LILLE.
Le coût de l'intervention (hors frais annexes) s'élève à 1075,40 euros TTC ;
- **Samedi 11 février 2023 à 14h30** : Spectacle « Contes de l'Hyper-Climat »
Proposé par la Cie Ringardeluxe 1/48 André Van Eeghem 1, rue Edith Cavel 59000 LILLE.
Le coût de l'intervention (hors frais annexes) s'élève à 1076,60 euros TTC.

L'entrée pour ces manifestations est gratuite.

Article 2 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de ces manifestations seront signés par mes soins.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A Denain, le 7 novembre 2022
Le Pouvoir Adjudicateur,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
de la publication le.....

